

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un crématorium animalier sur la commune de Boulay-Moselle (57)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	ICPE soumises à autorisation : en vertu de la rubrique 2740 « Incinération de cadavres d'animaux » de la nomenclature ICPE.
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Crématorium pour animaux. article 2.7 Déchets soumis à la rubrique A-1 DASRI art R1335 du CSP, entreposage arrêté du 20/05/2014 inférieur à 100kg/semaine

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aucune démolition n'est à prévoir sur le site.

Création d'un crématorium animalier sur 2 parcelles d'une surface cumulée de 20 355 m² (une division parcellaire sera réalisée, la parcelle finale aura une superficie de 4 061 m²)

cadastre : 000 18 102 (6 126 m²)

000 18 300 (14 229 m²)

- Surfaces d'espaces verts : 2 791 m²
- Emprise au sol du bâti de 518 m²
- Surface de la voirie : 640 m² (comprenant 3 places de parking pour les employés)
- Surface de parking : 112 m² comprenant 6 places enherbées pour les visiteurs (dont 1 PMR)

La parcelle se situe sur une zone d'urbanisation future. Parcelles anciennement agricoles.

Voir annexe 4 - Plan de masse du projet

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une demande croissante concernant la crémation animale. En moyenne en France, on peut compter un animal de compagnie pour 3 habitants.

Il n'existe actuellement qu'un seul crématorium animalier sur le département de la Moselle, il se situe à 17km au sud du projet.

Le crématorium animalier proposera un accompagnement au deuil animalier pour les chiens, les chats et les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation (dépôts des dossiers réglementaires, consultation des entreprises, analyse des offres) est prévue sur environ 8 mois et les travaux sont prévus sur une durée totale de 12 mois.

La décomposition des phases de chantier est la suivante :

- 1 mois de préparation de chantier, 11 mois de "travaux".
- Les travaux seront effectués hors de l'emprise publique dans le cadre d'un chantier propre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le crématorium assurera à terme la crémation de 20 000 animaux domestiques. 70% des crémations domestiques seront collectives : le nombre de crémations est estimé à 7700 par an.

Le crématorium comprend 3 appareils de crémation de faible capacité, installés dans un local dédié, muni d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de récupération et de traitement, conditionnement.

Le local dédié à la crémation est coupe-feu 2h.

Les animaux seront conservés dans une chambre froide dans des housses étanches et la pièce possédera un sol lessivable.

Au niveau des rejets, ils respecteront les valeurs limites de l'article 26 de l'arrêté du 6 juin 2018.

Au niveau de l'accès à la parcelle, l'entrée et la sortie des véhicules se feront via une voie d'accès reliée à la Route de Becklange.

Le site aura une seconde activité, plus minime : la collecte de DASRI, collectés chez les vétérinaires de la région. Cela permettra d'augmenter le tri de ce genre de déchets qui seront ensuite évacués vers une filière de traitement adaptée. La quantité stockée sur le site ne dépassera pas quelques dizaines de kilogrammes par semaine. Un espace spécifique sera aménagé pour le stockage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'évaluation environnementale au cas par cas au titre R122-2 du Code de l'Environnement

Le projet est soumis au permis de construire au titre L et R 421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le projet est soumis à Autorisation Environnementale (ICPE) pour la rubrique 2740 "Incinération d'animaux de compagnie" au titre de l'annexe (4) de l'article R511-9 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	4 061 m ²
Surface du bassin-versant interceptée	0.0 ha
Surface totale :	0.41 ha
Surface bâtie - emprise au sol	518 m ²
Capacité d'accueil (salle cérémonie)	6 personnes affectées au site (personnel) et 9 visiteurs
Capacité parking	9 places de stationnement (1 PMR)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle cadastrale : 000 18 102
000 18 300

Route de Becklange
57 220 BOULAY-MOSELLE

Voir annexe 2 - Plan de situation

Coordonnées géographiques¹

Long. 49° 10' 54" N Lat. 6° 28' 21" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche se trouve à 1,8 km à l'ouest du projet. La ZNIEFF de type II la plus proche se trouve à 4.2 km à l'ouest du projet. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La plus proche se situe à environ 17,5 km. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle régionale la plus proche se situe à 6 km au nord-est du projet. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide délimitée la plus proche est située à plus de 17 km au sud du projet. D'après la carte sur les milieux potentiellement humides de la France métropolitaine du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, aucun milieu potentiellement humide n'est situé sur la zone de travaux. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est classée en zone sismique de niveau 1 (très faible). Le territoire du projet n'est concerné ni par un PPRN, ni par un PPRT. (voir annexe 7 - Descriptif Georisques)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est : "FR4100241 - Vallée de la Nied Réunion" situé à environ 2.5 km à l'ouest du projet. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimés à quelques centaines de litres par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à priori excédentaire en matériaux : évacuations liées au fondation du bâtiment et à la création de la voirie. Les matériaux seront évacués par l'entreprise retenue pour la construction du crématorium vers un centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet n'est concerné par aucun zonage de type ZNIEFF, réserve naturelle ou Natura 2000 En phase chantier, il existe de faibles nuisance liées au bruit des engins, poussières, vibrations etc... qui sont des impacts ponctuels. En phase exploitation, circulation de 50 véhicules jours, dégagement lumineux en fin de journée l'hiver pour l'accueil du public en corrélation avec la norme PMR notamment.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 2.5 km de la zone du projet : le crématorium n'aura aucun impact sur les habitats ou espèces du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones sensibles sont suffisamment éloignées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un terrain anciennement agricole Dans le PLU, la parcelle se trouve dans un "secteur d'urbanisation future"
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre d'installations industrielles dans un rayon de : 500 m : 1 1 000 m : 1 Aucun Plan de Prévention des Risques Technologique n'est en place sur la commune. (voir annexe 8 - Localisation des sites à enjeux technologiques)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(voir annexe 7 - Descriptif Georisques)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques engendrées par le projet respectent les valeurs limites de l'article 26 de l'arrêté du 6 juin 2018 (voir annexe 9 - Descriptif de l'appareil de crémation) Les locaux en lien direct avec les cadavres d'animaux respectent la distance de 10 mètres avec la limite de l'établissement et la distance de 100 mètres avec les habitations les plus proches (voir Annexe 5).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par le crématorium reste très faible : il est estimé que seules 5 à 10% des crémations ont des visiteurs. Lors de celles-ci, on estime le nombre de visiteurs à 3/4 en moyenne. Pour les 7 700 crémations par an, on estime le nombre de visiteurs à environ 3000 personnes par an. Le reste du trafic est engendré par les employés. Aucun véhicule PL ne sera nécessaire à l'activité du site. La collecte se faisant uniquement avec des véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic engendré par l'activité du crématorium sera source de bruit, mais les nuisances sonores engendrées par le trafic sera très faible. Ainsi l'impact sonore du crématorium sur son environnement sera minime. Le projet est proche de la route départementale 72. Aucune habitation à moins de 100m (voir annexe 9-Descriptif de l'appareil de crémation et annexe 10 -Acoustique)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules nuisances olfactives peuvent provenir des échappements de véhicules des visiteurs et du personnel. Les nuisances sont donc très limitées (et localisées sur la parcelle du crématorium).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des périodes de chantier (impact temporaire), le crématorium n'est pas susceptible de générer des vibrations dans l'environnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le crématorium fonctionne exclusivement en période diurne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fumées du crématorium produites par la crémation contiennent des polluants. Les rejets respectent les valeurs limites de l'article 26 de l'arrêté du 6 juin 2018. Dans le cadre du suivi ICPE du rejets atmosphériques, les résultats seront communiqués à la préfecture. (voir annexe 9 - Descriptif de l'appareil de crémation et annexe 11)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment et de voirie qui vont imperméabiliser la zone nue actuelle. Les parking sont quant à eux enherbés pour limiter le ruissellement. Ainsi il y aura des rejets liquides (eaux de ruissellement). Ceux-ci seront gérés par des ouvrages d'infiltration sur la parcelle pour une pluie d'occurrence 30 ans. Une surverse au réseau pluvial collectif sera demandée (convention de rejet). (source : PLU)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le crématorium rejettera uniquement des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalents-habitants dans le réseau collectif de la ville. Il n'y a pas d'eaux de process. Les eaux utilisées pour les nettoyages et les désinfections seront collectées dans des cuves étanches puis traitées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets seront assimilés à des ordures ménagères (papiers, gobelets vides,...). Le projet sera également un lieu de regroupement de DASRI qui seront déposés par divers professionnels et stockés dans un local dédié. La traçabilité des dépôts sera effectuée (lors du dépôt, puis lors du transfert vers un centre de traitement par un prestataire spécialisé). La quantité estimée ne dépasse pas quelques dizaines de kilogrammes par semaine.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle, d'après le PLU, est destinée à une activité industrielle : aucune activité n'a lieu actuellement sur cette parcelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les activités les plus proches sont présentées sur l'annexe 5.

En dehors des phases de travaux, les incidences du 6.1 ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec les autres projets de la zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'installation sera conforme a minima à l'arrêté du 6 juin 2018 ou à toute autre évolution réglementaire, même au niveau européen.

Concernant les nuisances sonores, le site ne fonctionnera pas en période nocturne : en période diurne, les nuisances sonores sont très limitées.

(voir annexe 10 - Acoustique et annexe 11 - Approche Climatique et rejets)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction devrait être dispensé d'étude environnementale, car ce projet répond aux normes sur le rejet dans l'atmosphère en conformité avec l'arrêté du 06/06/2018. Des données sur un équipement en place montrent même des concentrations très inférieures aux normes. De plus, les quantités de DASRI stockées sur le site seront très faibles (quelques dizaines de kilogrammes) et seront déposées dans un espace dédié.

Le site est également éloigné de sites Natura 2000 : il n'aura pas d'incidences sur celles-ci. Il n'est également dans aucun périmètre de protection (de captages, de Monuments Historiques, etc.) ou d'habitations. L'environnement proche n'est constitué que d'une entreprise de méthanisation, déchèterie et industries légères.

Le site sera classé ICPE (rubrique 2740) et soumis à autorisation : crématoriums animaliers.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
Annexe 2 - Plan de situation au 1-25 000 et 1-150 000
Annexe 3 - Photographies du site
Annexe 4 - Plan de masse du projet
Annexe 5 - Plan des abords
Annexe 6 - Localisation des sites à enjeux environnementaux
Annexe 7 - Descriptif www.géorisques.fr
Annexe 8 - Localisation des sites à enjeux technologiques
Annexe 9 - Description de l'appareil de crémation
Annexe 10 - Acoustique
Annexe 11 - Approche Climatique et Rejets

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bailly-Romainvilliers

le,

18/12/2020

Signature

SELESTE SAS
26 avenue Christian Doppler
77700 Bailly-Romainvilliers
RCS Meaux 418 580 015
TVA FR7641858001500018